

INFORMATIONS RENTREE SEPTEMBRE 2026 LYCEE GENERAL

Chers parents,

Nous vous remercions de lire attentivement toutes les informations qui suivent concernant la prochaine rentrée et d'en prendre bonne note.

Les manuels scolaires :

La région Auvergne-Rhône Alpes a doté les lycées de manuels scolaires à la rentrée 2019 et cela une fois pour toutes.

Ces manuels sont donc prêtés aux élèves chaque début d'année scolaire. Comme ils sont réutilisés par la promotion suivante, nous vous remercions d'être particulièrement attentifs au soin apporté par votre enfant à ses manuels.

La distribution se fera lors de premiers jours après la rentrée, selon un planning par classe.

Les manuels scolaires seront restitués par les élèves en fin d'année scolaire.

Si un élève ne restitue pas un ou plusieurs manuels ou bien restitue un ou plusieurs manuels trop détériorés pour être réparés, ce ou ces manuels seront automatiquement facturés à la famille de l'élève concerné.

Carte PassRégion :

Cette carte est attribuée par la région Auvergne-Rhône Alpes à tous les lycéens. Elle permet de bénéficier d'avantages tels que réduction sur licence sportive, entrées cinéma / spectacles, livres, etc.

Pour les entrants en Seconde, il faut vous connecter sur le lien [PASS'Région jeunes | Région Auvergne-Rhône-Alpes](#) pour en faire la demande.

Attention à bien indiquer le bon établissement : lycée **GENERAL** Sainte-Marie la Grand' Grange et de bien demander l'envoi de la carte à votre domicile (et non à l'établissement).

Pour les élèves entrants en 1^{ère} ou Terminale, si certains élèves n'ont toujours pas fait la demande de carte et il est encore temps de le faire.

Pour les élèves arrivant d'une autre région, il suffit de suivre la même procédure que pour les élèves de Seconde.

Matériel pour la rentrée :

- Les élèves doivent se munir :
 - de cahiers grands formats et de classeurs, feuilles, intercalaires et/ou trieurs, pour noter les cours.

- d'une trousse complète (stylos de différentes couleurs, avec cartouches d'encre et effaceur adaptés si nécessaire, surligneurs de différentes couleurs, crayon de papier, gomme, taille-crayon avec réservoir, crayons de couleurs, correcteurs type « souris » (non liquides) et du matériel de géométrie (équerre, compas, règle de 30 cm notamment)
- d'un sac adapté pour transporter le matériel scolaire, notamment les manuels, cahiers et classeurs.
- Pour la matière SNT (Sciences Numériques et Technologiques) en Seconde, merci de prévoir :
 - Une clé USB de 8G minimum
 - Des écouteurs filaires avec prise jack
- Pour les TP de sciences : prévoir une blouse blanche.
- En mathématiques en seconde, en enseignement de spécialité Mathématiques en Première et Terminale, en Mathématiques expertes en Terminale et en Philosophie en Terminale : un cahier de cours sera distribué à la rentrée, montant débité sur la facturation.
- En EPS : matériel et consignes spécifiques sont indiqués sur le document **en annexe ci-dessous**.

Devoirs surveillés :

Les calendriers prévisionnels des devoirs surveillés (DS) pour chaque niveau de classe sont disponibles sur le site internet de l'Institution.

Ces calendriers peuvent évoluer. **La présence des élèves à ces DS est obligatoire.** Ces temps permettent d'évaluer de manière optimale les élèves pour mesurer leurs apprentissages et les accompagner plus efficacement dans leur progression et vers leur réussite.

Ce sont également, notamment en Première (Français) et bien sûr en Terminale, des épreuves d'entraînement en vue des épreuves officielles d'examen de fin d'année. Ces entraînements sont absolument indispensables pour bien mesurer la charge de travail, le type de travaux demandés lors des examens et ce afin que les élèves adaptent leur travail et notamment leurs révisions et qu'ils abordent les épreuves d'examen de manière beaucoup plus sereine.

Choix des options :

Dans le cadre de la réforme, le choix est restreint à **deux options maximum** au lycée général. Les options entrent dans le calcul des points nécessaires à l'obtention du baccalauréat à partir de l'année de Première.

Le choix opéré en fin d'année via la circulaire dédiée **devient définitif, sans possibilité d'abandon en cours d'année.**

Nous vous remercions de bien en prendre bonne note et de ne pas nous solliciter pour une volonté d'abandon qui tiendrait à l'emploi du temps ou au choix de la classe, raisons qui gouvernent souvent les demandes des jeunes.

A la rentrée 2026, les cours de l'option Théâtre ainsi qu'une partie des cours de l'option EPS et de l'option Arts plastiques en Première et en Terminale se dérouleront le mercredi entre 12h30 à 14h20.

Constitution des classes :

Le parcours personnalisé de l'élève fait que la notion de « classe » disparaît pour la moitié des enseignements en cycle terminal (Classe de 1ère et Terminale). De ce fait, la constitution des groupes est rendue très complexe.

D'autre part, il est important de prendre conscience que les jeunes entrent dans une période de post adolescence où autonomie et discernement deviennent des objectifs prioritaires ainsi que l'ouverture aux autres qui est un des axes de notre projet éducatif.

Plus que jamais, il nous paraît nécessaire de résister en début d'année scolaire à la pression affective exercée par certains de jeunes parce qu'ils ne sont pas satisfaits de la classe dans laquelle ils sont affectés. D'autre part, l'expérience montre que cette frustration disparaît très rapidement après quelques jours, pour peu que nous les incitions justement à persévérer et faire preuve de cette qualité d'ouverture.

En conséquence, sauf erreur d'affectation qui incomberait à l'établissement, il ne sera fait aucun droit à toute demande de changement de classe à la rentrée, d'options ou de spécialité, quelle qu'en soit la raison.

Projets en seconde : ligne de vêtements et théâtre.

A l'occasion de l'entrée des élèves au lycée, l'Institution lancera **une ligne de vêtements pour les secondes en 2026** : un tee shirt et un sweat pour chaque élève, aux couleurs et avec le logo de l'Institution qui seront notamment portés à la demande de la direction lors de certaines occasions (Journées Portes Ouvertes, séjour d'intégration, sorties ou séjours.)

Le coût estimé de l'opération sera de 45 euros maximum par élève.

De plus, nous organiserons **pour les secondes, au mois de mai 2027, une semaine autour d'un projet théâtre.** Les élèves travailleront avec des comédiens professionnels à la mise en scène d'une pièce auxquels ils participeront tous. Le coût estimé de l'opération sera de 55 euros maximum par élève et pourra être réduit en fonction des fonds octroyés par le ministère de l'Education Nationale à notre lycée au titre des activités culturelles.

Des informations complémentaires seront transmises aux familles et aux élèves de seconde en septembre prochain.

Dates de rentrée scolaire :

Seconde : Mardi 1er septembre 2026 de 08h00 précises à 17h00 pour une **journée d'intégration.**

La circulaire d'information et le lien d'inscription ont déjà été envoyés.

Cette dernière est néanmoins mise en ligne sur le site internet de l'Institution pour rappel d'inscription.

Première : mercredi 2 septembre 2026 de 08h30 précises à 10h00 pour un **accueil administratif.**

Terminale : mardi 1er septembre 2026 de 07h45 précises à 17h00 pour une **journée de lancement à ND de L'Hermitage.**

La circulaire d'information incluant le lien d'inscription est disponible sur le site de l'Institution **[pour inscription.](#)**

Les classes de Seconde et Terminale n'auront pas cours le 2 septembre
Les classes de Première n'auront pas cours le 1 septembre.

Les cours débuteront normalement pour les classes de 2^{nde}, 1^{ère} et Terminale le jeudi 3 septembre, pour tous, en fonction de l'emploi du temps donné lors des journées de rentrée.

Réunions de rentrée :

Les traditionnelles réunions de présentation de l'année avec les enseignants auront lieu :

- **Jeudi 3 septembre 2026 à 18h00** pour les classes de **Seconde**,
- **Jeudi 10 septembre 2026 à 18h00** pour les classes de **Terminale**.
- **Mardi 15 septembre 2026 à 18h00** pour les classes de **Première**.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous portez et vous souhaitons, ainsi qu'à vos enfants, d'excellentes vacances d'été.

Nous vous prions de recevoir, chers parents, nos salutations dévouées.

Pour l'équipe,
Rudy BRIGNON
Directeur adjoint du lycée général

ANNEXE

Consignes en EPS

Matériel :

En classe de **seconde chaque élève doit prévoir des chaussons d'escalade** ou des chaussons de gym basiques (5 euros) ainsi que des baskets de type « running ».

Absences :

Les cours d'EPS sont obligatoires pour tous les élèves, y compris les inaptes partiels ou totaux.

Inaptitudes partielles ou totales :

En cas d'inaptitude l'élève **doit présenter en personne sa dispense médicale à son professeur d'EPS**.

Celui-ci décidera de son maintien en cours ou en étude.

Un exemplaire du certificat médical est joint à cet envoi.

Evaluations :

Rappelons que l'EPS est une discipline d'enseignement à part entière, l'EPS est obligatoire et évaluée au Baccalauréat coefficient 6 (sur 100) pour toutes les filières. L'évaluation sous forme de Contrôle en Cours de Formation CCF (arrêté du 9 avril 2002, note de service N°2002-131 du 12 juin 2002) a permis d'élargir la gamme d'activités proposées et d'intégrer dans la notation des critères autres que la seule performance sportive.

Cette dimension pédagogique implique la participation de TOUS LES ELEVES aux cours d'EPS y compris les élèves déclarés inaptes à certaines activités par un médecin, et pour lesquels ont été instaurés des menus aménagés et une épreuve adaptée au baccalauréat.

L'évaluation conclut chaque cycle d'apprentissage. Les dates de ces évaluations sont données aux élèves en début d'année ou en début de chaque cycle.

Seule une dispense médicale ou un cas de force majeure (les rendez-vous médicaux, à l'exception de l'orthodontie, ne sont pas considérés comme des cas de force majeure) justifient une absence lors d'une évaluation.

Dans le cas d'une absence justifiée un rattrapage sera organisé et l'élève sera convoqué individuellement. Si l'élève est absent lors de ce rattrapage la note de 0/20 est appliquée.

Dans le cas d'une absence non justifiée le professeur se basera sur le travail effectué durant le cycle ou sur une situation particulière pour évaluer l'élève.

Option EPS :

Toutes ces consignes s'appliquent aussi aux élèves inscrits à l'option EPS.

L'équipe EPS du lycée